7474 : résumé

Le projet de loi a pour objet de mettre en œuvre et d’exécuter en droit national certaines dispositions du règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

Le règlement (UE) 2019/1021 précité constitue une refonte des dispositions du règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE, exécuté au Grand-Duché par la loi du 12 mai 2011 portant certaines modalités d’application et sanction du règlement (CE) n° 850/2004 précité, que le projet de loi vise ainsi à abroger. La structure et le contenu du projet de loi sont cependant largement similaires à la structure et au contenu de la loi précitée du 12 mai 2011.